
PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

10 FÉVRIER 2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la politique européenne de la Région wallonne
dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010**

déposée par

MM. M. de Lamotte et Consorts

DÉVELOPPEMENT

Lors des prochaines élections européennes, les citoyens d'Europe devront faire un choix politique fondamental. Partout en Europe, les gens sont confrontés à des défis sans précédent : la crise financière mondiale et les nouveaux enjeux de la réglementation des marchés financiers, la récession et la hausse du chômage, la baisse du pouvoir d'achat et le risque croissant de pauvreté, le changement climatique, la montée de nouveaux acteurs sur la scène mondiale et la réponse que l'Union doit y apporter,

C'est dans ce contexte de changements, de bouleversements, que notre pays et les entités régionales qui le composent, seront amenés à assurer la présidence de l'Union européenne au second semestre 2010.

Le Parlement wallon se doit d'apporter sa contribution dans la définition des priorités de la Région wallonne dans le cadre de cette Présidence.

Dans le monde actuel où nous sommes tous liés les uns aux autres, aucun pays ne peut résoudre les problèmes mondiaux en agissant seul. La crise financière et la récession, le changement climatique et les récentes crises énergétiques montrent à l'évidence qu'un événement survenu dans une autre région du monde peut avoir des effets dévastateurs chez nous.

L'action concertée des Européens a prouvé son utilité en nous armant face à la crise financière. L'Union européenne, c'est notre lien vital dans la mondialisation. Elle nous met en position forte pour traiter les problèmes mondiaux qui touchent nos pays. Coopérer plus intensément et plus efficacement en Europe, c'est la voie pour relever les défis et apporter aux citoyens une vie meilleure.

C'est pourquoi l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, après ratification par tous les États membres, donnerait à l'Europe plus de moyens pour mener, face à nos problèmes, une action démocratique, transparente et efficace.

Plus tard, lorsque le Traité aura pu s'appliquer effectivement, il conviendra sans doute d'en mesurer objectivement les effets. Aujourd'hui, cependant, il importe surtout de poser la question des priorités que nous

souhaitons voir figurer à l'agenda européen durant le deuxième semestre 2010 lorsque la Belgique présidera l'Union européenne, dans le cadre d'un « trio de présidence » composé de l'Espagne (1^{er} semestre 2010), de la Belgique (2^{ème} semestre 2010) et de la Hongrie (1^{er} semestre 2011). C'est principalement ce que vise la présente proposition de résolution.

Débattre de ces priorités, c'est également intégrer les nombreuses attentes des citoyens wallons, belges, européens dans l'époque de changements que nous connaissons.

À notre échelle et dans le cadre des compétences de la Région wallonne, le Parlement wallon peut user de différents outils pour sensibiliser le citoyen aux questions européennes.

Il peut ainsi, par exemple, tenir des séances de commission spécifiquement consacrées aux sujets repris dans l'agenda européen. L'actuel Comité d'avis pourrait très bien prendre une périodicité trimestrielle afin de traiter des textes à l'ordre du jour des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement, Comité des Régions, ...) et qui peuvent avoir un impact au niveau des matières régionales.

Un autre type d'action pourrait être de participer aux consultations lorsqu'un livre vert sur un sujet particulier est soumis à discussion.

Une autre voie destinée à impliquer davantage le citoyen est la mise en place d'un forum permanent en ligne pour le consulter sur des thèmes qui le touchent dans son quotidien, tels que la traçabilité des aliments, les normes de sécurité des jouets ou le devenir de l'agriculture en Europe, pour ne reprendre que quelques exemples concrets.

Autant d'éléments qui doivent inciter le Parlement wallon, en collaboration avec le Gouvernement, à participer à cette première définition des priorités de la Région wallonne dans le cadre de la préparation de la Présidence belge de l'Union, en 2010.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la politique européenne de la Région wallonne dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010

Le Parlement wallon,

Considérant que la Belgique a, au travers de l'Union BENELUX, joué un rôle pionnier dans la construction d'une Europe unie;

Considérant qu'une Europe plus intégrée et plus forte a toujours été un objectif fondamental de la politique extérieure belge;

Considérant que la construction européenne s'est toujours faite de manière progressive et que le Traité de Lisbonne est une étape de ce processus;

Considérant que le Traité de Lisbonne permet de réformer le fonctionnement des institutions de l'Union afin d'en dépasser les blocages auxquels celles-ci sont jusqu'à présent confrontées, et, qu'à ce titre, le Traité de Lisbonne est le seul compromis qui permet actuellement de rassembler les États membres autour d'une vision commune de l'Union européenne;

Compte tenu que la Belgique, tout comme l'ensemble des entités fédérées qui la composent – en ce compris la Région wallonne – ont ratifié le Traité de Lisbonne;

Compte tenu du fait que, à l'heure actuelle, la République tchèque et la République d'Irlande sont les deux seuls États membres à ne pas avoir encore approuvé le Traité de Lisbonne;

Vu que la Belgique assurera la Présidence tournante de l'Union à compter du 1er juillet et jusqu'au 31 décembre 2010 et, qu'à ce titre, il importe dès maintenant d'élaborer nos priorités;

Étant donné que, de par la Constitution belge, la Wallonie est compétente au niveau international dans les matières dont elle a la responsabilité au niveau interne et, qu'à ce titre, elle participe à la préparation de ladite Présidence, et à la définition de ses priorités;

Entendu que les matières liées notamment à un développement économique durable, compétitif et solidaire font partie des priorités que la Région wallonne entend mettre à l'agenda européen durant cette Présidence;

Demande au Gouvernement wallon :

De tout faire pour soutenir au niveau européen la poursuite de la ratification du Traité de Lisbonne;

De s'inscrire dans le cadre du Traité de Lisbonne – une fois celui-ci entré en vigueur – pour activer les possibilités que celui-ci contient en matière institutionnelle : droit de pétition, coopérations renforcées, rôle des Parlements nationaux (en ce compris, en Belgique, les Parlements des entités fédérées), etc.;

D'évaluer alors objectivement l'application effective du Traité de Lisbonne, lorsque celui-ci aura pu montrer réellement et concrètement ses effets à moyen terme;

De définir et de défendre les priorités touchant, de près ou de loin, les compétences régionales dans le cadre du Comité de Suivi qui prépare la Présidence belge de l'Union européenne et auquel participe la Région wallonne aux côtés des autres niveaux de pouvoir; et d'y rechercher une coordination optimale avec les autres entités fédérées et le Fédéral dans les matières qui les concernent conjointement;

De soutenir la plus grande coopération possible dans les travaux préparatoires et les actions futures des trois États membres du « trio de présidence » pour faire de cette « présidence conjointe » une réussite (Espagne au premier semestre 2010, Belgique au second semestre 2010 et Hongrie au premier semestre 2011);

De chercher à impliquer efficacement la société civile dans l'élaboration du programme et des activités de la Présidence pour réconcilier les citoyens avec l'Europe;

De tout faire pour que les différents plans de relance (mis en place pour lutter contre la crise économique) s'inscrivent dans une stratégie industrielle européenne cohérente et concertée entre tous les États membres et les partenaires sociaux au niveau européen – d'autant plus que la Région wallonne sera chargée du Conseil « Industrie » lors de la Présidence belge en 2010;

De plaider auprès de ses partenaires belges et européens pour que la question de l'adoption d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général soit remise à l'agenda politique européen dès la mise en place d'une nouvelle Commission et pour la refondation de la Stratégie de Lisbonne en articulation étroite avec l'Agenda social européen et la Stratégie de développement durable dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique;

Conjointement avec une politique énergétique durable et assurant notre sécurité d'approvisionnement, de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, en lien avec le Sommet de Copenhague appelé à remplacer l'actuel dispositif dit « de Kyoto »;

De défendre une politique agricole durable garantissant tant la sécurité alimentaire qu'une haute qualité des produits;

Dans une logique de cohésion territoriale, économique et sociale européenne, de faire en sorte que continuent à être pris en compte les besoins des zones bénéficiant actuellement des fonds européens, dans la perspective de la fin de la programmation 2007-2013;

De venir présenter au Parlement wallon les priorités retenues par le Comité de Suivi chargé de la préparation de la Présidence belge en 2010.

M. DE LAMOTTE

CH. JANSSENS

L. SMAL

M. BAYENET